

Covoiturez dans la Manche

C'EST
ÉCONOMIQUE

C'EST
ÉCOLOGIQUE

C'EST
CONVIVAL

LE COVOITURAGE DANS LA MANCHE, C'EST :

Des aires de covoiturage réparties sur le département

- > accessibles à tous comme lieu de rendez-vous
- > sécurisées pour un meilleur confort des usagers
- > signalées et fléchées depuis les carrefours routiers les plus proches

Un site internet dédié

covoiturage-manche.fr

- > simple
- > rapide
- > gratuit

Vous cherchez un covoitreur ou souhaitez proposer un trajet avec votre véhicule ?



- 1 Inscrivez-vous vite sur le site **covoiturage-manche.fr**
- 2 Vous serez alors mis en relation gratuitement avec un conducteur ou un passager qui effectue le même déplacement que vous pour faire la route ensemble.
- 3 Le site internet propose aussi bien des trajets internes au département de la Manche qu'au niveau national grâce à son intégration au réseau **id VROOM**

INFOS PRATIQUES



Retrouvez toute l'offre manéo sur :

INTERNET

transports.manche.fr

ou

manche.mobi

Abonnez-vous sur le site pour recevoir les infos trafic manéo par mail

Contactez-nous par :

COURRIEL

maneo@manche.fr

TÉLÉPHONE

Pour tout renseignement

0233 055 550 du lundi au vendredi de 8h à 17h30

Pour les réservations des navettes vers les lignes, du transport de substitution et du transport de proximité

N° Vert 0 800 150 050 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
(appel gratuit depuis un poste fixe)

COURRIER

Conseil départemental de la Manche
Direction de la mer, des ports et des transports
Service manéo
50050 SAINT-LO Cedex

Avec **KIT** manéo vous pouvez retrouver toutes les informations aux points d'arrêts grâce à votre mobile.



Guide pratique

Plan et informations
sur le réseau de transport



Valable à compter
du 6 juillet 2016





LIGNES EXPRESS

Le réseau de 13 lignes quotidiennes et de 5 lignes estivales propose une offre de services renforcée toute l'année (3 allers-retours en moyenne le matin et le soir dans chaque sens, sans compter les services de milieu de journée). Avec des trajets directs et rapides, elles desservent des points d'arrêts sécurisés.

► Nouveauté : Transport de substitution (dès septembre)

Pour les personnes en fauteuil roulant, un véhicule aménagé, sur réservation préalable, peut effectuer les mêmes services que les lignes 1, 2, 3, 9, 10, 11, 12, 13, 50, 51, 52, 53 et 54.

► Navettes

Un système de navettes est proposé, selon les secteurs, à raison d'un aller-retour par jour du lundi au vendredi, pour permettre d'accéder à ces lignes. La réservation s'effectue la veille du déplacement avant 16h. La prise en charge se fait à la mairie de la commune de l'usager (sauf pour les personnes à mobilité réduite qui sont prises en charge à leur domicile).

TRANSPORT DE PROXIMITÉ

Ce service de transport collectif, proposé en partenariat avec les communautés de communes, permet de faciliter les déplacements des personnes en milieu rural.

Il fonctionne selon des jours, des points de destination et des horaires fixes, uniquement sur réservation la veille du déplacement avant 16h. L'heure de prise en charge est confirmée après 16h la veille du service. La prise en charge se fait au domicile de l'usager.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les circuits scolaires sont organisés pour les élèves de la maternelle au niveau baccalauréat inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'éducation nationale ou un établissement d'enseignement et de formation agricole public ou privé sous contrat.

Pour connaître les dates d'inscription, consultez le site transports.manche.fr ou contactez le 0233 055 550.

AVEC manéo, CHOISISSEZ LE TITRE DE TRANSPORT QUI VOUS CONVIENT

LIGNES EXPRESS, NAVETTES ET SUBSTITUTION TRANSPORT DE PROXIMITÉ



Vendu à bord des véhicules



Billet à l'unité* → 2,30€
Quel que soit le trajet



Carte 12 trajets* → 23€
12 trajets au prix de 10 !
Sans date limite d'utilisation et non nominative

* Gratuit pour les enfants de - 4 ans / correspondance possible avec le même titre pendant 1 heure.

Délivrés par le conseil départemental - service manéo (après inscription préalable)



Bon à savoir

À déduire sur les tarifs des abonnements ci-contre :
- 50 % de réduction pour les - de 26 ans
- 50 % de prise en charge par l'employeur

Abonnements TEMPO

- Hebdomadaire → 17 €
(valable du lundi au dimanche)
- Mensuel → 52 €
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué jusqu'à la fin du mois)
- Trimestriel → 124 €
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué pendant 3 mois)
- Annuel → 463 €
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué pendant 12 mois)

Tous les abonnements TEMPO sont acceptés sur le transport de proximité



Abonnements NÉOPASS SCOLAIRES

Délivrés par le conseil départemental - service manéo, après inscription préalable.

- NéoPass Études Demi-pensionnaire
1 A/R par jour scolaire sur le service d'affectation
le 1^{er} enfant → 78 € /an - le 2^{ème} enfant → 58 € /an - Enfant supp. → 38 € /an
- NéoPass Études Interne
1 A/R par semaine (lundi matin et vendredi soir) sur le service d'affectation
le 1^{er} enfant → 52 € /an - le 2^{ème} enfant → 32 € /an - Enfant supp. → 12 € /an
- NéoPass Gratuit : scolaires utilisant des navettes RPI

Ces titres sont valables sur les circuits scolaires ou les lignes express dans les conditions indiquées dans la charte des transports scolaires.

